

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

AGENCE REGIONALE DE SANTE

 N° Spécial

12 Janvier 2022

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial ARS du 12 janvier 2022

SOMMAIRE

Arrêté	Date	AGENCE REGIONALE DE SANTE	Page
ARS DD92 n°2022-004	07.01.2022	Arrêté portant abrogation de dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical pour un site de rattachement d'une structure dispensatrice	3

ARRETÉ N° DD92-2022-004

portant abrogation de dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical pour un site de rattachement d'une structure dispensatrice

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- **VU** le code de santé publique, notamment ses articles L.4211-5, L.5232-3, R.4211-15, D.5232-1 et suivants ;
- **VU** l'arrêté du 16 juillet 2015 relatif aux bonnes pratiques de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé;

VU le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 9 août 2021;

- VU l'arrêté n° DS 2021/097 en date du 22 décembre 2021 portant délégation de signature de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Véronique DUGAY, Directrice par intérim de la Délégation départementale des Hauts-de-Seine;
- VU l'arrêté préfectoral des Hauts-de-Seine DDASS/AS n° 2008-074 en date du 16 avril 2008 portant autorisation de dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical pour le site de rattachement implanté au 137, avenue Louis Roche à GENNEVILLIERS (92230) de la société LVL MEDICAL PARIS ET NORD dont le siège social est situé à la même adresse ;
- VU la demande présentée par la société LVL MEDICAL PARIS ET NORD en date du 14 décembre 2021 en vue d'abroger l'autorisation de dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical pour le site de rattachement implanté au 137, avenue Louis Roche à GENNEVILLIERS (92230).

CONSIDÉRANT que le site de rattachement situé au 137, avenue Louis Roche à GENNEVILLIERS (92230) est fermé depuis le 1^{er} décembre 2021.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} L'autorisation de dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical pour le site de rattachement implanté au 137, avenue Louis Roche à GENNEVILLIERS (92230) est abrogée à compter du 1^{er} décembre 2021.

ARTICLE 2^e Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif territorialement compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification du présent arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Ce recours ne suspend pas l'application du présent arrêté.

ARTICLE 3^e La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Nanterre, le 07 janvier 2022

Pour la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, La Directrice départementale par intérim de la Délégation des Hauts-de-Seine

Signé

Véronique DUGAY

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Pôle de Coordination Interministérielle

> 167/177, Avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture adresse Internet :

http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex Courriel: <u>courrier@hauts-de-seine.gouv.fr</u> Standard: 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21 Adresse Internet: http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/